

Pas à pas pour une recertification réussie

1.	<p>Vérifier la validité et définir un rappel:</p> <p>Vérifiez au plus tôt la validité de votre certificat et définissez un rappel → notre recommandation: 12 mois avant l'expiration.</p> <p><i>Bon à savoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée de validité est indiquée sur le certificat. - Si vous n'avez plus votre certificat, vous pouvez en commander un nouveau moyennant des frais. - Vous recevrez un rappel de la SAQ six mois avant l'expiration (uniquement si vos coordonnées sont à jour). 	<input type="checkbox"/>
2.	<p>Quels sont les mesures de recertification disponibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de recertification reconnue à hauteur de 24 heures d'apprentissage - Examen de recertification surveillé portant sur le contenu du programme de certification et l'actualité - Missions comme experts aux examens ou formateurs dans les mesures reconnues <p>Tous les détails concernant les mesures figurent dans les programmes de certification. Vous les trouverez sur notre site Internet: www.saq.ch/fr/certificats-bancaires/certificats/</p> <p><i>Bon à savoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les domaines «<i>Connaissances techniques</i>» et «<i>Règles de comportement</i>» doivent être traités au cours des 24 heures d'apprentissage. Les règles de comportement se réfèrent aux articles 7 à 20 de la LSFIn. - La SAQ a classé les formations en «<i>Connaissances techniques</i>», «<i>Comportement</i>» et «<i>Mesures combinées</i>». Cela est indiqué par le code SAQ. Les quatre derniers chiffres indiquent le classement de la formation: - Derniers chiffres «<i>1XXX</i>» = connaissances techniques - Derniers chiffres «<i>2XXX</i>» = comportement - Derniers chiffres «<i>3XXX</i>» = mesures combinées (connaissances techniques et comportement). <p><i>Pour qu'une mesure de recertification soit complète, il faut respecter les points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les formations sont reconnues par la SAQ. - Les formations sont agréées pour le programme de certification du certificat à renouveler. - La durée des formations suivies est d'au moins 24 heures. - Une combinaison de formations des domaines «<i>Comportement</i>» et «<i>Connaissances techniques</i>» a été effectuée. - Les formations ont été suivies entièrement pendant la période de validité du certificat. 	<input type="checkbox"/>

<p>3.</p>	<p>Déterminer les exigences de recertification avec l'employeur: Vérifiez d'abord si votre employeur soutient votre recertification. Votre employeur propose éventuellement des formations de recertification ou a mis en place un programme auprès de prestataires externes à votre intention.</p>		<input type="checkbox"/>
	<p>Soutien de l'employeur, des processus sont disponibles</p>	<p>Aucun soutien ou incertitude de la part de l'employeur</p>	
<p>4.</p>	<p>Suivre les processus de l'employeur: Procédez selon les processus prescrits par l'employeur. Réservez assez tôt les formations souhaitées.</p>	<p>Planifier votre recertification: Vérifiez les critères d'admission selon le règlement de l'examen. En cas de doute concernant votre admission, contactez: banking@saq.ch Sélection d'un prestataire de mesures de recertification reconnues dans la liste «Aperçu des prestataires de mesures de recertification»</p>	<input type="checkbox"/>
<p>5.</p>	<p>Participation aux mesures de recertification Après avoir participé avec succès, vous recevrez, en fonction de votre employeur, une attestation de participation (vérifier les processus internes).</p> <p>Participation aux mesures de recertification Après avoir participé avec succès, vous recevrez une attestation de participation. Le code SAQ y est indiqué. Conservez-la précieusement; vous aurez besoin de ce document et du code pour la demande de recertification.</p> <p style="text-align: center;"><i>Bon à savoir:</i></p> <p><i>Assurez-vous d'avoir entièrement terminé la mesure pendant la durée de validité de votre certificat. Seules des mesures entièrement suivies et terminées sont prises en compte.</i></p> <p><i>Seules les mesures reconnues par la SAQ sont prises en compte. Vérifiez ce point au préalable auprès de votre banque ou de votre prestataire. Faites attention au code SAQ.</i></p>		<input type="checkbox"/>

<p>6.</p>	<p>Demande de recertification</p> <p>Deux variantes sont possibles (vérifier les processus internes):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Votre banque soumet votre demande à la SAQ, directement ou par l'intermédiaire d'un organisme externe → Vous n'avez plus rien à faire 2. Votre banque ne fait rien → Vous devez vous-mêmes soumettre la demande. Veuillez suivre la procédure ci-contre. 	<p>Demande de recertification</p> <p>Connectez-vous sur notre SAQ Self-Service-Portal avec vos données de login (vous les avez reçues par e-mail). Si vous ne retrouvez plus vos données de login, contactez SAQ par e-mail, banking@saq.ch.</p> <p>Sur le SAQ-Self-Service-Portal, vous pouvez enregistrer les mesures de recertification que vous avez suivies et soumettre ensuite la demande de recertification électroniquement.</p> <p>Votre employeur doit confirmer votre rôle/fonction d'emploi par une signature juridiquement valable.</p> <p><i>Bon à savoir</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La demande doit être soumise à la SAQ avant l'expiration de la validité du certificat. - La demande peut être soumise au plus tôt trois mois avant l'expiration de la validité. 	<input type="checkbox"/>
<p>7.</p>	<p>Délivrance et envoi du certificat</p> <p>La SAQ contrôle la demande soumise par votre employeur. Si tout est en ordre, elle délivre le certificat.</p> <p>Le certificat numérique est envoyé par e-mail à votre adresse privée ou à votre adresse professionnelle.</p> <p>Les frais sont pris en charge par l'employeur.</p> <p>En cas de doute concernant votre demande, nous nous adresserons à votre employeur.</p>	<p>Délivrance, envoi et facturation du certificat</p> <p>La SAQ contrôle votre demande Si tout est en ordre, elle délivre le certificat. Vous recevez le certificat numérique avec la facture par e-mail, si aucune autre adresse de facturation n'a été saisie.</p> <p>Payez vous-même la facture ou demandez à votre employeur s'il prend en charge ces frais.</p> <p>En cas de doute concernant votre demande, nous vous contacterons par téléphone ou par e-mail.</p>	<input type="checkbox"/>